

La Légende des Cinq Anneaux : le Jeu de Rôle

Errata et Foire Aux Questions

Errata sur le Livre de Règles

Vous trouverez ci-dessous des corrections au sujet du Livre de Règles de La Légende des Cinq Anneaux.

CHAPITRE 1

Page 25, Table 1-1 : Les faces des dés

En dernière ligne, colonne « Dé de compétence », le résultat correspondant à « 12 » doit être un **succès explosif** et non un succès normal.

Page 36, L'Attention

La formule pour calculer l'**Attention** d'un personnage est **Anneau d'Air + Anneau de Feu**, comme indiqué sur la Fiche de Personnage. Il faut supprimer le « x2 » à la fin du paragraphe.

CHAPITRE 2

Page 61, La voie de la Carpe

Il faut ajouter « inférieure ou » dans la mention suivante : « Vous pouvez à la place acquérir un seul objet dont la rareté est **inférieure ou** égale à 4 plus votre rang d'école. »

Page 69, Table de cursus

Le kihō « Caresse de la mort » doit être suivi du **symbole de kihō** et non de shūji.

Page 69, Table de cursus

Au rang 5, l'expression « Kihō du Vide (rang -5) » doit être lue « Kihō du Vide (**rang 1-5**) ».

CHAPITRE 4

Page 178, Style du souffle du vent

Dans la section « Activation » de cette technique, le terme « Vide » doit être remplacé par « **Air** ».

Page 219, La vérité derrière l'écran de fumée

Dans la section de dépense d'aubaines supplémentaires, il faut supprimer le « + » après le symbole d'aubaine.

Page 219, Raid éclair

Dans la section « Activation » de cette technique, il faut supprimer la mention « ou de Représentations (Feu) ».

CHAPITRE 5

Page 267, Propriété de terrain « Dangereux »

Dans la section « Effets », il faut remplacer « chaque ☞ obtenu » par « chaque ☞ obtenu **sur ses dés gardés** ».

CHAPITRE 8

Page 320, Sinistre oni

L'avantage « Stature imposante » doit être remplacé par « Stature massive ».

FOIRE AUX QUESTIONS

Vous trouverez ci-dessous des réponses aux questions fréquemment posées.

PROGRÈS DE PERSONNAGE

Q : Si un personnage achète plusieurs fois le même progrès dans son rang d'école actuel, ces achats contribuent-ils tous pleinement à son passage au rang suivant ?

R : Oui. Un personnage compte pleinement tous les achats qu'il effectue, qu'il s'agisse de rangs dans une compétence ou un groupe de compétences, ou de techniques d'une catégorie listée (par exemple, Katas [rang 1-2]), dans le total nécessaire pour atteindre le rang suivant.

Q : Si le cursus d'un personnage lui donne accès, grâce au symbole ☞, à un progrès auquel il n'a pas normalement accès grâce à un rang d'école ou à un titre précis, ce personnage peut-il acheter ce progrès après avoir complété ce rang ou obtenu ce titre ?

R : Non. L'accès spécial à ce progrès n'est valable que pendant ce rang d'école ou avant l'obtention de ce titre.

CAPACITÉS D'ÉCOLE

Q : Quand la capacité d'école de l'artificier Asahina s'applique-t-elle ?

R : Elle s'applique aux invocations et capacités (et à d'autres tests ayant une fonction narrative connexe) qui utilisent les mots-clés listés afin de :

- ⊗ conjurer une illusion (par exemple, Fragment de souvenir ou Cri de guerre de Matsu);
- ⊗ conjurer un objet, c'est-à-dire dans ce cas toute manifestation d'un élément autre qu'une créature telle que l'Incarnation d'un kami (par exemple, Vent béni, Katana du Feu ou Séisme);
- ⊗ améliorer un objet (par exemple, Manteau de nuit ou Armure rayonnante);
- ⊗ éveiller un objet (par exemple, la capacité de maîtrise de l'école).

TECHNIQUES

Q : Est-ce que les techniques d'Attaque de iaijutsu (p. 179-180 du Livre de Règles) peuvent être exécutées à l'aide d'une arme qui ne dispose pas d'une prise à une main (telle qu'une naginata ou un nodachi) ?

R : Pour faire court, on peut dire qu'il est impossible d'exécuter ces techniques avec des armes qui ne peuvent pas être maniées à une main.

Pour développer : les techniques d'Attaque de iaijutsu demandent au personnage d'apprêter une arme à une prise à une main. Si l'arme choisie ne dispose pas d'une prise à une main, le premier effet prévoit qu'elle soit dégainée... elle est donc tenue à une main, mais elle n'est pas apprêtée. Elle ne possède ainsi ni dégâts de base, ni Dangerosité, ni les autres attributs.

Par conséquent, quand on vérifie la Dangerosité de la prise actuelle, on ne trouve aucune valeur, l'effet ne peut donc pas être résolu.

Q : Est-ce qu'un personnage peut ramasser et manier une arme qui fait partie du corps d'un PNJ en utilisant le profil de cette arme ?

R : Non, l'arme ne dispose de ce profil qu'en tant que partie du corps du PNJ. Un personnage peut en revanche utiliser un membre tranché ou une défense brisée en guise d'arme improvisée. Utilisez dans ce cas le profil du gourdin ou du couteau.

Q : Est-ce que l'Assaut des feuilles pourpres ou le Style du serpent constricteur peuvent être utilisés pour désarmer un adversaire qui se bat sans arme ou restreindre ses profils d'attaques à mains nues ?

R : Non. Bien que les profils d'attaques à mains nues fonctionnent comme des armes en de nombreuses occasions, ils ne sont pas strictement considérés comme tels (conformément à l'encart en marge de la page 237 du Livre de Règles).

Q : Est-ce que l'Assaut des feuilles pourpres ou le Style du serpent constricteur peuvent être utilisés pour désarmer un adversaire qui se bat avec une arme faisant partie de son corps ou pour restreindre le profil de cette arme ?

R : Non. Ces profils sont considérés comme des profils d'attaques à mains nues. Tout comme un personnage ne peut pas ramasser cette arme pour l'utiliser, il ne peut pas se servir de l'Assaut des feuilles pourpres ou du Style du serpent constricteur pour affecter ce type de profil d'arme.

Q : Est-ce que la capacité d'école de la berserker Matsu (cf. page 73 du Livre de Règles) se déclenche même si le personnage souffre déjà de l'état Enragé ?

R : Oui. Une berserker Matsu peut subir l'état Enragé afin de déclencher sa capacité même si elle est déjà sous le coup de cet état (mais elle ne subit cet état qu'une fois, conformément à la section **Effets persistants** de la page 174 du Livre de Règles).

